

que en ce pays ait jamais envisagé cette question avec loyauté et sincérité. J'ai eu connaissance que la Chambre des Communes elle-même a adopté une résolution énonçant que le parlement devrait voter une loi de prohibition lorsque le pays serait mûr pour la recevoir. Il y a un certain temps que cette résolution est adoptée. Le parti conservateur a été longtemps au pouvoir, mais il n'a pris aucune mesure pour obtenir l'expression du peuple en cette matière. Il est vrai, comme vous le savez, que le ministre des Finances, Foster, a plaidé en faveur de la tempérance, mais c'était aux premières années de sa carrière et de la mienne au parlement, alors qu'il passait pour un champion de la tempérance. Je regrette d'avoir à dire que cet honorable ministre, de son siège en parlement, a déclaré au pays que lui, un des chefs du parti conservateur, avait préconisé la tempérance seulement "dans un moment de faiblesse," et qu'après avoir repris son état normal—si nous pouvons l'appeler ainsi—il a abandonné cette position.

Le parti conservateur n'a pas rendu justice à la cause de la tempérance. Tout ce qu'il a fait, ce fut de nommer une commission royale avec instructions de parcourir le pays pour y faire une enquête ; mais, comme l'a dit M. Laurier, nous possédons tous les renseignements nécessaires de la nature de ceux qu'une commission royale peut amasser. Le gouvernement a écarté la question, il s'en est débarrassé, et il n'a pas adopté les mesures voulues pour constater l'attitude du pays à cet égard.

Je suis heureux de me trouver ici pour demander à cette convention libérale de faire les démarches nécessaires pour donner à la population l'occasion de se prononcer en cette matière.

Nous savons que dans trois des provinces de la Confédération les gouvernements libéraux ont émis des plébiscites provinciaux, procurant ainsi aux partisans de la tempérance l'occasion de démontrer ce qu'ils croient être la vérité, savoir, que le sentiment favorable à la tempérance en ce pays est assez puissant pour donner effet à une loi de prohibition, si elle nous est accordée.

Je me propose de faire la lecture de la résolution qui mènera à ce résultat, et qui engage le parti libéral, s'il arrive au pouvoir, à procurer à la population du Canada l'occasion d'exprimer son avis sur cette question, lequel avis, traduisant la volonté populaire, devra nécessairement déterminer la conduite du gouvernement. Il n'y a pas de doute que c'est là ce que ferait le parti libéral, car on sait qu'on peut se fier à ses engagements.

On a exprimé certains doutes au sujet de la déclaration faite par l'honorable chef du gouvernement, mais les remarques que je viens de citer sont à peu près aussi claires, aussi concises et aussi franches que possible ; et je remarque que l'ordre du jour contient une question demandant à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher) comment il peut logiquement demeurer membre du gouvernement actuel lorsque l'honorable premier ministre a déclaré ne pouvoir nous donner la prohibition.

J'ai ici un extrait dont la Chambre dans son indulgence voudra bien me permettre de donner lecture. L'écrit est adressé au "Witness" de Montréal.

Monsieur.—Le 2 juin 1893, le parti libéral à sa convention d'Ottawa, a adopté et a inséré dans son programme la résolution que voici :

"Attendu que l'attention publique s'occupe actuellement beaucoup du mal profond reconnu de l'intempérance, il est désirable que la pensée

de la population soit clairement constatée au sujet de la prohibition au moyen d'un plébiscite fédéral."

On rapporte (et la chose n'a pas été niée) qu'en septembre 1894, l'honorable M. Laurier aurait dit en réponse à une députation des prohibitionnistes de Winnipeg :

"Il garantissait volontiers sur son honneur qu'aussitôt après l'avènement des libéraux au pouvoir à Ottawa, ceux-ci adopteraient une mesure plébiscitaire pour toute la Confédération. Le parti serait fidèle à cette déclaration, et la volonté populaire serait exécutée, la chose d'elle faire perdre pour toujours le pouvoir au parti libéral."

En réponse à une députation de Stratford, Ont., le 9 juin 1896, l'honorable M. Laurier disait :

"Jusqu'à présent cette question (la prohibition) n'a jamais été soumise aux électeurs dégagée d'autres considérations. Chaque fois qu'elle l'a été, elle l'a toujours été mêlée à d'autres questions influençant l'esprit public. Nous considérons plus sage de l'isoler de toute autre considération, et de sonder le sentiment public à ce sujet, ce que nous ferons après être arrivés au pouvoir, et nous y arriverons, j'en suis convaincu."

Le 3 septembre 1896, en réponse à la délégation relativement à la prohibition à Ottawa, l'honorable M. Laurier disait :

Le plébiscite fait partie du programme libéral adopté à la convention de 1893. Notre politique a été soumise au peuple qui s'est prononcé sur elle. Il est maintenant de notre devoir d'exécuter notre programme, et je déclare franchement que telle est notre intention.

"Quant à l'époque à laquelle la chose sera faite, voici ma réponse : Le parti libéral entend exécuter à la lettre chaque article de son programme dans l'espace de temps le plus court possible. On n'entend rien différer. Au contraire, même au point de vue politique, le meilleur système consiste peut-être à faire décider la question dans le plus court délai. Notre intention n'est pas d'agir à cette session, mais j'ai tout lieu de croire qu'à la prochaine, et pas plus tard, nous présenterons la législation que nous avons promise."

Dans le discours du trône prononcé à l'ouverture de la présente session, nous trouvons le paragraphe suivant :

"Il est désirable que le sentiment du peuple du Canada soit clairement constaté au sujet de la prohibition, et une mesure permettant aux électeurs de voter sur cette question sera soumise à votre approbation."

Un public anxieux et impatient attend l'accomplissement de toutes ces promesses. Le parti libéral sera-t-il fidèle à ses engagements ?

Cela a été écrit par un très chaud partisan de sir Wilfrid Laurier.

J'ai un autre article dont j'aimerais à lire quelques extraits. J'expliquerai que l'honorable premier ministre a fait un discours à Carleton Place. Un révérend monsieur, de Montréal, monta sur l'estrade à la fin de ce discours, et exprima le désir qu'il lui fût permis de faire une question au premier ministre. Le président déclara qu'il ne voulait pas qu'il y eût d'interruption, mais le premier ministre dit : "Laissez ce monsieur me faire sa question, et je serai très heureux d'y répondre." Voici les paroles du révérend monsieur :

Quelques journaux libéraux de la localité disent que sir Wilfrid Laurier ne trouvera pas la majorité assez considérable pour le justifier de faire adop-